



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

PREFECTURE DU VAR

Mission aménagement du territoire, développement durable,
Et grands projets
Affaire suivie par : Myriam Fabre
Tél. : 04.94.18.84.12
Fax. : 04.94.18.82.83
Courriel : myriam.fabre@var.gouv.fr

Toulon, le 25 octobre 2011

Compte-rendu du comité territorial LGV PACA du 17 octobre 2011

Participants :

Sous la présidence de M. le préfet du Var, accompagné de M. Olivier de Mazières, secrétaire général de la préfecture, les membres du Coter dont :

Collectivités co-financeurs :

- Communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée, M. Yannick Chenevard,
- Conseil régional, M. Thierry Coquil, directeur transports et grands équipements
- Conseil général, M. Robert Gontier, chargé de mission,

Collectivités, non co-financeurs :

- CA Dracénoise : M. Olivier Audibert-Troin, président
- CC Sud Sainte-Baume, M. Philippe Barthélemy, vice-président, maire de Saint-Cyr-sur-Mer
- CC Méditerranée Porte des Maures, M. Patrick Martinelli, vice-président, maire de Pierrefeu (excusé)
- CC Cœur du Var, M. Henri Ceze, vice-président, maire de Carnoules
- CC de la Vallée du Gapeau, M. André Garron, maire de Solliès-Pont
- CC Pays Mer Estérel, M. Jean-Claude Carpentier, conseiller communautaire

Acteurs économiques :

- Chambre d'agriculture du Var, M. Alain Baccino, président
- Chambre des métiers, M. Jacques Montano, président
- CCI du Var, M. Jacques Verdino

Associations :

- Stop Nuisances Cuers, Mme Nadyne Chevret, présidente
- FNAUT, M. Philippe Cretin
- TGV Provence Côte d'Azur : M. Robert Henaff

Services de l'Etat :

- DREAL, M. Michel Martin
- DDTM 83, M. Michel Pignol
- Préfecture, Mme Myriam Fabre

RFF :

M. Jean-Michel Cherrier, chef de mission et M. Nicolas Alla, chargé de projet territorial pour le Var

En introduction, M. le préfet rappelle les conclusions du précédent Coter qui a lancé la démarche de concertation sur les scénarios. Il se félicite du bon déroulement des travaux et de la mobilisation réelle d'un grand nombre d'élus, d'acteurs économiques et sociaux, de représentants de la vie associative.

La concertation se déroule suivant le calendrier arrêté et la méthode élaborée. La réunion de la commission consultative des élus qui s'est tenue vendredi dernier a complété cette première étape qui va se poursuivre avec les discussions sur les fuseaux.

Le préfet demande à RFF de faire un point rapide sur ce qui ressort des groupes de travail géographiques et thématiques et de procéder, ensuite, à la présentation des fuseaux, objet principal des débats de ce jour.

1 - La synthèse des premières réunions (cf. power-point)

Au cours des échanges sur ce 1^{er} point :

M. Chenevard appelle l'attention de RFF sur la nécessité de ne pas déséquilibrer les options possibles entre Toulon Centre et Toulon Ouest. Une gare LGV génère de nombreux mouvements et nécessite des espaces importants de stationnement. La commune de La Seyne sur Mer dispose de la possibilité de gérer ces dimensions et une localisation sur son territoire serait en phase avec l'émergence du Technopôle de la mer et le développement du pôle de compétitivité. L'implantation de la gare à Toulon Centre correspond à la solution idéale mais, dans un cœur de ville, cela peut être plus compliqué et, si les choses devaient être trop difficiles, il ne faut pas, à ce stade, se priver de l'option Toulon Ouest.

M. Gontier rappelle qu'au cours de sa séance de vendredi dernier, le Conseil général a voté une motion dans laquelle il porte son choix sur Toulon Centre, mais il n'est pas opposé à l'option Toulon Ouest.

Le préfet indique que cette motion a été lue au cours de la réunion de la commission consultative des élus par M. Roland, vice-président du conseil général.

La FNAUT privilégie l'option Toulon-Centre mais n'est pas opposée à celle de La Seyne. En revanche, il faut être attentif au risque de multiplication du nombre de correspondances et Toulon Centre offre les meilleures combinaisons.

Le préfet souligne l'importance de l'inter-modalité et l'inter-opérabilité des moyens de transport qui constituent des points essentiels du sujet. La région PACA souffre d'un déficit important et la LGV offre l'occasion d'une refonte complète de ce réseau ferroviaire.

M. Baccino, au nom du conseil économique varois, procède à la lecture d'une résolution, adoptée le 30 septembre dernier, sur le caractère dangereux de la LGV pour le département du Var.

Le préfet comprend l'inquiétude qui peut être celle des acteurs locaux sur les conditions de réalisation de ce projet et il convient qu'il faut y accorder la plus grande attention mais il regrette l'entame du propos. Il considère que la LGV est une grande chance pour l'économie du département et qu'elle lui donne l'occasion de s'inscrire dans la dimension européenne.

M. Audibert-Troin intervient pour souligner l'intérêt de la LGV pour le territoire. La 3^{ème} région de France ne peut pas être la seule à ne pas disposer de ce réseau. Pour autant, la mise en œuvre doit être judicieuse et respecter les termes de la lettre de 2009 du ministre d'Etat.

Sur l'Est du Var, il y a un accord pour la création d'une gare qui devra être un pôle multi-modal irriguant toute la zone (le bassin de Saint-Tropez, la Dracénie...). Le choix de sa localisation précise doit se faire en cohérence avec le projet de ré-ouverture de la ligne les Arcs-Draguignan, en cours de discussion.

M. Chenevard réagit également aux propos de M. Baccino. Si l'inquiétude est légitime et s'il convient d'être vigilant sur le respect des termes de la lettre du ministre, il ne faut pas insulter l'avenir. La 3^{ème} région ne peut pas « réitérer l'exploit » qu'elle avait réalisé, dans le passé, lorsque les communes de Draguignan et Hyères avaient refusé l'installation d'une gare sur leur territoire. Le renforcement du TER et la construction d'un axe méditerranéen Gènes-Barcelone sont fondamentaux pour l'avenir du département.

Le représentant de la CCIV rejoint la chambre d'agriculture sur la nécessité de faire attention au monde agricole et au respect des engagements de l'Etat mais il est favorable à la LGV.

2 – La présentation des fuseaux (cf. atlas des fuseaux et fiches annexes remises)

Au cours des échanges :

RFF apporte les précisions suivantes :

- Les observations du maire de Solliès-Pont ont été prises en compte, un fuseau a été ajouté depuis les dernières discussions.
- Le détail des étapes à venir est le suivant :
 - présentation des fuseaux dans les groupes de travail et discussions
 - comités territoriaux début décembre pour une présentation des synthèses de ces réunions
 - premiers retours, dans les jours suivants, en réunion publique
 - présentation au copil d'une proposition sur un ou plusieurs fuseaux qui seraient préférentiels
 - temps de travail de RFF pour élaboration du dossier qui sera présenté au ministre.
- Certains fuseaux peuvent être retirés ou ajoutés sans impacter les autres portions mais tous les scénarios ne sont pas mixables et certains contraignent les choix des autres territoires. Dès le dernier Coter du jeudi 20 octobre, tous les documents seront mis en ligne.

M. Baccino rappelle la forte inquiétude des agriculteurs du fait de la largeur trop importante des fuseaux. L'impact et les conséquences indirectes sont beaucoup plus larges que le tracé et c'est cela qu'il faudrait mesurer. Le délai de deux mois est trop court pour mesurer toutes ces conséquences. La LGV est une chance pour le département mais cela ne doit pas être au détriment de la zone agricole qu'il faut préserver.

Mme Chevret pose une question de « Stop nuisances Cuers » (cf. question) sur les modalités d'attribution des sillons dans le contexte de libéralisation du ferroviaire.

RFF est en mesure de communiquer ces éléments qui relèvent de la procédure classique d'attribution. En revanche, en ce qui concerne le financement et l'autorité organisatrice à l'horizon 2040, il est impossible de répondre à ce jour.

Sur ce point, M. Coquil apporte des précisions supplémentaires : cette question est importante, elle porte sur la capacité de répartition du système ferroviaire. Tous les décideurs seront vigilants sur le fait que les objectifs fixés pour le réseau ferroviaire soient respectés mais les horizons de temps sont différents.

Aujourd'hui, il s'agit de donner des capacités supplémentaires et quelles que soient, à l'horizon 2030, les modalités de répartition de ces capacités, elles seront au service de la population. La région n'a pas d'inquiétude majeure sur ce point.

A ce stade de la réunion et dans le prolongement de celle qui s'est tenue vendredi dernier avec les élus, le préfet fait part de ses premières conclusions. Il a pris acte de la forte opposition qui s'est exprimée, tout au long des débats, sur les deux options de localisation d'une gare à l'Est de Toulon, ainsi que sur la création d'une ligne entièrement nouvelle, en site propre, sur la totalité du sillon permien.

Ces deux propositions initiales font l'objet d'un rejet très clairement exprimé. Les conserver reviendrait à maintenir inutilement trop d'options et à prendre le risque, pour la poursuite de la concertation, de se disperser et de perturber les discussions à venir.

Avec l'accord de M. Parant, préfet de région, le préfet se propose de tirer les conclusions de ce qui a été dit, pour travailler dans de meilleures conditions, en abandonnant ces deux options :

- gare à l'Est de Toulon
- ligne nouvelle, en site propre, sur la totalité du sillon permien.

et il demande à RFF de poursuivre la concertation en s'appuyant au maximum sur les infrastructures existantes ou, à défaut, en privilégiant les solutions d'enfouissement.

Cette mesure permettra de gagner en qualité de travail, en concentrant la réflexion sur les options restantes et en apportant plus de sérénité dans les discussions.

Le préfet demande à RFF de modifier les documents qui ont été préparés et de retirer ces deux propositions.

En réaction à cette décision, les membres du Coter font part de leur soutien à cette proposition et considèrent qu'elle va permettre d'apaiser le débat. M. Coquil souligne l'intérêt d'en avertir les autres membres du Copil.

Le préfet rappelle que sa proposition correspond parfaitement à la lettre de cadrage du ministre.

En réponse à une interrogation de M. Audibert-Troin sur la possibilité d'amender les fuseaux, le préfet indique que, dans la phase de concertation, des modifications peuvent être apportées, des fuseaux nouveaux ont déjà été rajoutés à l'issue des premières discussions. Il demande à RFF d'avoir l'écoute nécessaire.

S'agissant de la demande de retrait de la concertation du scénario hybride, le préfet souligne qu'il ne fait pas partie des scénarios retenus et que, de ce fait, RFF ne peut pas travailler sur une hypothèse hors sujet.

En conclusion, le préfet remercie les membres du comité et précise que la prochaine réunion est programmée le 7 décembre à 16 H.



Paul MOURIER